

### Comité directeur de la Flotte du 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Décision n°37-1.** Le comité directeur donne son accord sur le budget présenté et les calendriers 2024-04 associés. Il note cependant que l'annonce d'un supplément au titre de l'énergie pourrait permettre d'introduire des missions supplémentaires, et renvoie à une décision complémentaire en février 2024, après instruction des annonces récentes sur le sujet.

**Décision n°37-2.** La direction de la Flotte instruira en décembre 2023 et janvier 2024 l'annonce récente d'un complément de subvention de 6 M€. Elle présentera début février 2024 une nouvelle version de la programmation 2024 à la décision du comité directeur de la Flotte. Ce calendrier intégrera vraisemblablement CROSSROADS et/ou OPEN BAY. La direction de la Flotte partagera en amont au comité directeur de la Flotte l'ensemble des déterminants (financiers, vision pluriannuelle...) de ce choix.

**Décision n°37-3.** La direction de la Flotte fera circuler au sein du comité directeur de la Flotte une note de proposition d'un référentiel définissant ce qu'est une mission d'observation et ce qu'est une mission ponctuelle. Cette note devra être validée lors du second comité directeur de la Flotte de 2024. Le CNRS s'en saisira ensuite pour la faire ensuite circuler au sein des Commissions Spécialisées multi-organismes pilotées par le CNRS/INSU.

**Décision n°37-4.** Suite aux informations récentes reçues de la part de la cheffe de mission de l'ERC HOPE faisant état d'un grossissement de son mouillage et de l'impossibilité de le déployer en mars 2024 depuis l'*Antéa*, la direction de la Flotte lui adressera dans la semaine un courrier lui demandant pour mi-janvier si elle maintient sa demande de mission.

**Décision n°37-5.** Une solution de caisson de recompression est mise en place pour KANAMECO en 2024. Le caisson de recompression IRD ne sera pas ouvert à l'appel à projet 2025 de la CNFC (lancé en janvier 2024), le temps de trouver une solution d'organisation pérenne pour sa maintenance et sa préparation. L'objectif est de pouvoir l'ouvrir à l'appel à projet 2026 de la CNFC (en janvier 2025).

**Décision n°37-6.** Le comité directeur donne accord à la direction de la Flotte pour instruire un éventuel affrètement de l'*Antéa* en Polynésie française en 2025.

**Décision n°37-7.** Le comité directeur donne accord à la direction de la Flotte pour instruire à compter de 2026 une solution alternative au *Côtes de la Manche* pour la réalisation des missions SOGIR, basée sur de l'affrètement d'un ou plusieurs autres navires afin de ne pas devoir systématiquement faire descendre le *Côtes de la Manche* en Gironde tous les mois.

**Décision n°37-8.** Le comité directeur donne accord pour instruire la programmation de la mission WHIRLS en 2025 sous deux conditions : (1) que la direction de la Flotte reçoive confirmation de la cheffe de mission de la sécurisation de l'engagement du navire Sud-Africain pour 2025, et (2) que la cheffe de mission indique ce qu'elle peut faire en terme d'atteinte de ses objectifs scientifiques si d'aventure le navire sud-africain n'était pas au rendez-vous. Un compte rendu de la réunion tenue sur le sujet avec la cheffe de mission, la Présidente de la CNFH et la direction de la Flotte sera adressé au comité directeur d'ici fin janvier 2024, afin de validation de la poursuite de l'instruction

**Décision n°37–9.** Concernant le *Michel Rocard*, un communiqué sera préparé par la direction de la Flotte, qui permette d’informer la communauté scientifique sur sa double vocation (Pacifique et Antarctique), sur le calendrier de travail visant à préciser le besoin scientifique en 2024, et sur la volonté de répondre de façon adaptée au besoin des deux communautés concernées.

**Décision n°37–10.** La direction de la Flotte veillera à la constitution d’un petit GT permanent dédié à l’identification de levés possibles sur les transits de la Flotte. Il se réunira à la sortie de chaque calendrier, fera des propositions de levés en transit en lien avec Seabed 2030, qui seront soumises à la direction de la Flotte pour évaluation budgétaire, puis au comité directeur pour validation.